

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

LA PARTICIPATION FONCIERE OPPORTUNITE - « P.F.O. »

Société Civile de Placement Immobilier.
Capital Social : 146 946 150 €.
Siège Social : 39, rue de la Bienfaisance, 75008 Paris.
385 208 905 R.C.S. Paris.

Avis de convocation.

Les associés de la Société « La Participation Foncière Opportunité » sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, conformément à la loi et aux statuts, à l'Espace Bernanos, 4, rue du Havre à Paris 9ème, le mercredi 20 juin 2007, à 10 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour.

1. Rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes. Approbation des comptes de l'exercice 2006. Quitus à la société de gestion ;
2. Approbation de la répartition du bénéfice et affectation du solde ;
3. Approbation des valeurs de réalisation et de reconstitution de la société au 31 décembre 2006 ;
4. Nomination de l'expert immobilier ;
5. Rémunération et remboursement des frais de déplacement du conseil de surveillance
- 6.7.8.9.10.11.12.13.14.15.16.17 – Nominations au conseil de surveillance.

Les projets de résolutions présentés à l'Assemblée Générale sont les suivants :

Première résolution . — L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- du rapport de la Société de Gestion ;
- du rapport du Conseil de Surveillance ;
- du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 214-76 du Code Monétaire et Financier ;
- approuve lesdits rapports et les comptes de l'exercice 2006 ;
- approuve toutes les opérations traduites par ces comptes, notamment celles faisant l'objet du rapport spécial sur les conventions ;
- approuve les comptes annuels au 31 décembre 2006 qui sont présentés et qui se traduisent par un résultat bénéficiaire de 10 244 262 € ;
- donne quitus à la Société de Gestion de l'exécution de sa mission pour ledit exercice.

Deuxième résolution . — L'Assemblée Générale, sur le bénéfice net distribuable, c'est-à-dire :

Bénéfice de l'exercice :	10 244 262 €
Report à nouveau :	+ 376 971 €
Soit,	10 621 233 €

décide :

De fixer le dividende de l'exercice au montant des acomptes déjà versés :	- 9 114 299 €
Et d'affecter au report à nouveau, le solde de :	1 506 934 €

Troisième résolution . — L'Assemblée Générale, sur proposition de la Société de Gestion, approuve les valeurs de réalisation et de reconstitution de la Société fixées au 31 décembre 2006 respectivement à 183 102 002 € et à 213 348 222 €.

Quatrième résolution . — L'Assemblée Générale, sur proposition de la Société de Gestion, nomme la société Atisreal Expertise, en qualité d'expert immobilier de la Société, pour une durée de 4 ans.
Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Cinquième résolution . — L'Assemblée Générale, sur proposition de la Société de Gestion, et après consultation du Conseil de Surveillance, décide de porter de 4 000 € à 6 000 € la rémunération à allouer globalement au Conseil de Surveillance pour l'exercice 2007 et autorise le remboursement des frais de déplacement.

Résolutions relatives à la nomination des membres du Conseil de surveillance.

Sixième résolution . — L'Assemblée Générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur BLICQ.
Son mandat expirera avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Septième résolution . — L'Assemblée Générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur BODART.
Son mandat expirera avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Huitième résolution . — L'Assemblée Générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur BRONSART.
Son mandat expirera avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Neuvième résolution . — L'Assemblée Générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur DEWAS.
Son mandat expirera avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Dixième résolution . — L'Assemblée Générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur GENDRONNEAU.
Son mandat expirera avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Onzième résolution . — L'Assemblée Générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur IMBERT.
Son mandat expirera avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Douzième résolution . — L'Assemblée Générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur VANHOUTTE.
Son mandat expirera avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Treizième résolution . — L'Assemblée Générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, la société AAAZ SCI, représentée par Monsieur BLANC.
Son mandat expirera avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Quatorzième résolution . — L'Assemblée Générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, la société AVIP, représentée par Monsieur BOULVERT.
Son mandat expirera avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Quinzième résolution . — L'Assemblée Générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, la société civile ISIS, représentée par Madame PONTABRY.
Son mandat expirera avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Seizième résolution . — L'Assemblée Générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, la société Les Marmottes de Belledonne, représentée par Monsieur EXERTIER.
Son mandat expirera avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Dixième septième résolution . — L'Assemblée Générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, la société SNRT, représentée par Monsieur CHUPIN.
Son mandat expirera avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

La Société de Gestion :

Perial ASSET Management :
Jean-Christophe ANTOINE,
Directeur Général Délégué.

0707882